

# Baisse du prix de l'eau potable à Paris

Dossier de la rédaction de H2o  
March 2011

Sur quatre ans, 76 millions d'euros seront "rendus" aux usagers de la capitale

Bertrand Delanoë a choisi la Journée mondiale de l'eau pour annoncer une mesure des plus symboliques de son second mandat : la baisse du prix de l'eau potable dans la capitale. Le prix du mètre cube passera de 1,0464 euros à 0,9627 euros à compter du 1er juillet 2011, soit une baisse de 8 %, confortant Paris comme l'une des villes où le prix de l'eau est l'un des moins chers en France. En moyenne, cette baisse représentera 100 euros d'économie pour chaque foyer parisien. "Entre 2011 et 2015, ce seront 76 millions d'euros que nous rendrons aux usagers", a déclaré Anne Le Strat, adjointe au maire en charge de l'eau, lors de la conférence de presse.

"Le retour en gestion impliquait de démontrer qu'une gestion publique est une gestion efficace", a expliqué Bertrand Delanoë, en poursuivant : "La démonstration est faite, mais cette démonstration implique aussi d'être sérieux dans la durée, sérieux en termes de prix et sérieux en termes de qualité." Concrètement, les gains annuels générés par le passage en gestion publique sont estimés à 35 millions d'euros. Comme l'a expliqué Anne Le Strat, ces gains proviennent essentiellement de la récupération des bénéfices liés à l'absence de rémunération des actionnaires et d'une exploitation du service optimisée avec, à qualité égale, des coûts d'entretien du réseau, de facturation et de la relation client nettement moindres que ceux pratiqués précédemment. Le reste des gains s'explique par une fiscalité plus avantageuse pour les établissements publics que les sociétés de droit commercial. Bernard Delanoë peut donc légitimement avancer : "Mes actionnaires sont les Parisiens" ; ce cadeau du 22 mars est en quelque sorte une distribution de dividendes. Le partage des excédents a été calculé pour ne pas fragiliser l'équilibre financier d'Eau de Paris dans un contexte de diminution continue des consommations, et poursuivre l'élaboration d'un modèle d'entreprise avancé sur les plans social et environnemental.

La mesure annoncée le 22 mars s'accompagne par ailleurs d'un ensemble de mesures sociales ciblées pour les plus démunis. Le plan recouvre trois volets :

- Le renforcement de la prise en charge des impayés d'eau via le Fonds Solidarité pour le logement
- Créé par la loi du 31 mai 1990 accorde des aides directes destinées à faciliter l'accès et le maintien des ménages les plus défavorisés dans un logement. Ce fonds a permis d'aider en 2010 plus de 5 400 bénéficiaires à travers un soutien aux impayés de loyers, charges incluses. L'aide moyenne par foyer pour les dépenses d'eau est évaluée à 70 euros par an. En 2011, Eau de Paris doublera sa contribution à ce fonds, à hauteur de 500 000 euros.
- L'amélioration du dispositif d'aide préventive à travers une allocation de solidarité à l'eau
- La Ville a instauré, lors du retour en gestion du service public de

l'eau, une aide préventive à l'eau adossée aux aides au logement versées par la municipalité. En 2010 plus de 41 000 foyers ont ainsi été aidés à hauteur de 80 euros en moyenne, soit l'équivalent du quart de leur facture d'eau.

- La réduction des dépenses d'eau des ménages à travers la diffusion de kits d'économiseurs d'eau
- Cette mesure entreprise en collaboration avec Paris Habitat va permettre de distribuer 15 000 kits d'économiseurs d'eau qui seront installés dans des logements en location.

Interrogé sur l'éventualité d'un Grand Paris de l'eau, Bertrand Delanoë a reconnu que des discussions ont été engagées, à la demande de certaines collectivités voisines, mais pour l'heure de toute façon tenues par leurs contrats. Aussi, si ce Grand Paris de l'eau devait se faire, c'est par un "élargissement de la règle" qu'il se ferait, et surtout pas par un retour au privé. Il y a là "un désaccord évident avec Monsieur Santini". On l'avait deviné.

Ville de Paris